



CEROM

Comptes Économiques
Rapides pour l'Outre-mer



Nouvelle évaluation de l'impact économique de la crise sanitaire à Mayotte

L'activité reprend progressivement à Mayotte

Après deux mois de confinement, la reprise s'est faite très progressivement à Mayotte à partir du 18 mai. En juin, la perte d'activité par rapport à une situation normale est estimée à 7 % contre une perte de 18 % au cœur du confinement. L'activité repartirait dans l'industrie et le commerce. À l'inverse, la reprise serait plus lente dans la construction et les transports, le tourisme restant quasiment à l'arrêt avec le gel des liaisons aériennes. Pour mémoire, la restriction sur les déplacements et les ouvertures d'établissements ont engendré une baisse inédite de l'activité de 18 % durant le confinement. La chute des transactions par carte bancaire et des versements de billets durant le confinement illustre une baisse de la consommation des ménages contraints de modifier leurs habitudes de consommation même si quelques rebonds de consommation s'observent en lien avec le ramadan. Les dispositifs mis en place pour aider les entreprises ont été largement mobilisés, qu'il s'agisse du dispositif de chômage partiel (concernant plus de 9 600 salariés en avril), du report des charges fiscales ou sociales (650 entreprises), des prêts bancaires garantis par l'État (71,5 millions d'euros au 25 août) ou du Fonds de Solidarité (32,4 millions d'euros).

L'activité reprend progressivement en juin

Un secteur public qui amortit la baisse d'activité

Après deux mois de restrictions, la reprise s'est faite progressivement à Mayotte : le 18 mai, les commerces non essentiels (à l'exception des bars et des restaurants) ont pu rouvrir ; le 26 mai certaines écoles ont à nouveau pu accueillir des élèves ; le 2 juin l'activité économique a pu redémarrer dans son ensemble. En juin, grâce au déconfinement progressif, la perte d'activité économique par rapport à une situation habituelle est trois fois plus limitée à Mayotte que pendant le confinement : -7 % contre -18 % (figure 1 et méthodologie). Même si la situation sanitaire s'y est améliorée plus lentement, l'impact économique de la pandémie est plus faible à Mayotte qu'au niveau national (-12 %). **Les entreprises mahoraises n'ont pas pour autant été épargnées : on estime que le secteur marchand a été touché dans la même ampleur qu'en métropole (-12 % à Mayotte contre -14 % pour le reste de la France). À Mayotte, c'est le poids important du secteur non marchand qui a permis d'amortir l'impact sur le produit intérieur brut.**

1 Estimation de la perte d'activité pendant le confinement et en juin

Branche d'activité	Part dans le PIB (en %)	En juin		Pendant le confinement	
		Perte d'activité (en %)	Contribution (points de PIB)	Perte d'activité (en %)	Contribution (points de PIB)
Agriculture et industrie agro-alimentaire	5%	-3	-0	-18	-1
Industrie hors agro-alimentaire	5%	-8	-0	-37	-2
Construction	5%	-31	-1	-90	-4
Commerce	8%	-16	-1	-54	-4
Transports et entreposage	4%	-27	-1	-59	-2
Hébergement et restauration	1%	-60	-0	-90	-1
Services aux entreprises	3%	-14	-0	-51	-2
Autres services marchands	17%	-2	-0	-4	-1
Services non marchands	52%	-2	-1	-3	-1
Total	100%	-7	-7	-18	-18

Sources : Cerom ; Calculs Insee, comptes économiques de Mayotte
Méthodologie disponible en page 5

L'activité des entreprises touchée par les tensions de trésorerie des collectivités

À Mayotte, plus encore que dans les autres DOM, les administrations publiques contribuent fortement à la création de valeur ajoutée (55 % en 2015). Aussi, une part non négligeable de l'activité du secteur privé, en particulier du BTP, dépend de la commande publique. Les mesures liées à la crise de la Covid-19 exposent une partie des administrations publiques (les communes principalement) à des difficultés de trésorerie, elles-mêmes engendrées par des pertes déjà considérables de produits d'octroi de mer (dont le volume résulte de l'activité économique, qui a subi un ralentissement ces derniers mois). Les dépenses imprévues et urgentes en réponse à la crise sociale (bons alimentaires, rampes d'eau, etc.), de soutien à l'économie locale (aide aux entreprises, etc.) ou permettant de favoriser le respect des gestes barrières (plaques de plexiglas, solutions hydroalcooliques, etc.) ont également affecté la trésorerie des collectivités mahoraises.

Ainsi, la situation crise et post-crise Covid-19 risque de mettre un coup d'arrêt à la dynamique de développement de nouveaux services à la population, ce qui ne serait pas sans conséquence pour le secteur privé. En effet, le secteur pourrait subir en chaîne (i) la baisse des liquidités des collectivités (ii) le retard de nombreux projets par le report du second tour des élections municipales, et (iii) le report ou l'annulation de projets par des collectivités pâtissant de recettes moindres. Les fournisseurs des collectivités pourraient donc enregistrer un manque à gagner, faute de carnet de commandes rempli, susceptible d'entraîner des pertes d'activités et d'affecter l'emploi salarié privé, déjà mis à mal par ailleurs.

Un redressement dans le commerce et dans l'industrie

L'assouplissement réglementaire annoncé le 18 mai a permis la reprise du commerce. L'activité de ce secteur est toutefois encore en recul de 16 % en juin par rapport à la normale contre 54 % pendant le confinement. La contribution de ce secteur à la baisse globale de l'activité est trois fois moins importante en juin que durant le confinement (-1 point). L'industrie redémarre également, avec des pertes économiques divisées par quatre par rapport au confinement. Par ailleurs, les branches agricole et agroalimentaire, qui avaient été les moins affectées par la crise sanitaire, sont proches de leur niveau d'activité habituel en juin. Il en est de même pour les autres services marchands, comprenant les services immobiliers, financiers et d'assurances.

L'activité reste dégradée dans la construction et les transports

La reprise d'activité est en revanche moins rapide dans la construction et les transports, où des difficultés persistent, avec un niveau d'activité inférieur d'environ un tiers par rapport au niveau d'avant-crise. Dans la construction, après un brutal coup d'arrêt durant le confinement (-90 %), une majorité de chantiers a repris en juin, mais l'activité n'est pas revenue à son niveau habituel. Ainsi, à Mayotte, la branche de la construction serait celle qui contribue le plus à la baisse d'activité du mois de juin (-1 point). L'aéroport a rouvert le 19 juin avec un trafic aérien qui reprend très progressivement et des arrivées et départs de l'île toujours soumis à motifs impérieux. Ainsi, les services de transports continuent de pâtir d'un trafic aérien réduit au minimum (-90 %). L'activité a, en revanche, repris pour les autres entreprises de transport (bus, transports routiers et maritimes...).

L'activité touristique toujours à l'arrêt

Conséquence du gel des liaisons aériennes, les activités liées au tourisme sont toujours en panne en juin. À l'arrêt complet pendant le confinement, les agences de voyages rouvrent avec une activité très réduite. Dans le même temps, les services d'hébergement et de restauration redémarrent, mais leur activité est toujours en baisse de 60% en juin, après -90 % durant le confinement. D'un côté, les restaurants retrouvent une partie de leur clientèle locale. De l'autre, 80 % des hôtels rouvrent en juin, alors que la moitié d'entre eux était fermée en avril-mai. Durant le confinement, la fréquentation hôtelière pour motif professionnel a en partie été maintenue, avec notamment l'hébergement de soignants. En juin, les hôtels ouverts ne bénéficient pas encore de la clientèle de touristes extérieurs puisque les arrivées sur l'île se font toujours uniquement pour motifs impérieux mais l'hébergement de soignants progresse pour représenter jusqu'à 80 % des nuitées. Au final, le taux d'occupation des hôtels ouverts en juin est de l'ordre de 60 %, alors qu'il était de 40 % pendant le confinement et de 69 % en moyenne sur l'année 2019.

Les créations d'entreprises repartent en juin

Le nombre de créations d'entreprises semble être reparti à la hausse en juin après avoir été fortement ralenti entre mars et mai. En effet, près de la moitié du déficit des créations d'entreprises des mois de mars à mai est compensée sur ce seul mois de juin et le rattrapage se poursuit dans la même ampleur en juillet.

Une série de mesures pour soutenir l'activité économique, l'emploi et la trésorerie des entreprises

À la suite de l'annonce du confinement, le Gouvernement a mis en place un certain nombre de mesures de soutien à l'activité économique, toutes applicables à Mayotte telles que le dispositif d'activité partielle (appelé aussi « chômage partiel »), le report d'échéances sociales et fiscales, les prêts garantis par l'État, le Fonds de solidarité, etc.

Le chômage partiel a été largement mobilisé par les entreprises mahoraises : en avril 2020, au plus bas de l'activité, plus de 9 600 salariés ont pu en bénéficier. Avec la reprise progressive de l'activité, ils ne sont plus que 2 600 en juin 2020. Entre mars et juin, 2,2 millions d'heures ont été indemnisées pour un montant total de 18,7 millions d'euros.

Les entreprises ont également pu solliciter un report de leurs échéances sociales et fiscales. Ainsi, 77 entreprises ont obtenu des mesures d'accompagnement, dont 35 reports d'échéances fiscales pour plus de 376 000 euros, 27 remboursements accélérés du CICE pour plus d'1 million d'euros et 14 reports de décades douanières pour 4,7 millions d'euros. Sur la même période, 579 entreprises ont bénéficié de report de charges sociales pour une somme de 11 millions d'euros.

Par ailleurs, une entreprise touchée par la crise du coronavirus peut demander à sa banque un prêt garanti par l'État (PGE). Ce dispositif, dont l'objectif est de faciliter l'octroi par les banques de prêts de trésorerie aux entreprises (jusqu'à 25 % du chiffre d'affaires annuel), permet aux entreprises de disposer de la trésorerie nécessaire à la poursuite de leur activité et ainsi de préserver l'emploi. Au 25 août, 71,5 millions d'euros avaient été accordés à 429 entreprises mahoraises au titre de ce prêt.

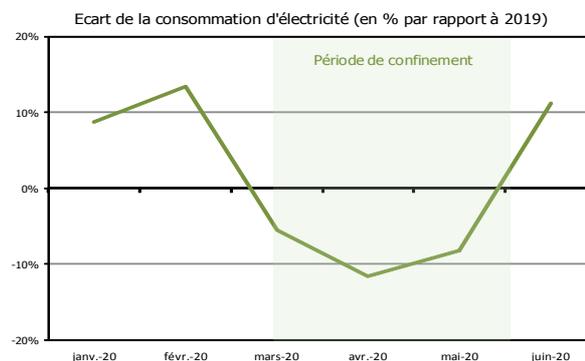
Enfin, le Fonds de solidarité (FDS) est dédié aux plus petites entreprises qui font moins d'un million d'euros de chiffre d'affaires annuel, et qui subissent soit une fermeture administrative soit une perte de chiffre d'affaires de plus de 50 %. Depuis le mois de mars, plus de 3 300 demandes sont reçues en moyenne chaque mois au titre du FDS, pour un versement total de 32,4 millions d'euros, répartis principalement entre les secteurs des services (36 %), du commerce (20 %) et de l'hébergement-restauration (19 %).

Durant le confinement, les habitudes de consommation sont modifiées

La baisse de la consommation d'énergie, reflet du recul de l'activité économique

Le confinement a entraîné un recul brutal et marqué de l'activité économique dès la mi-mars. Avec la fin des restrictions, l'activité reprend progressivement et cela s'observe notamment sur les consommations de carburant et d'électricité ou sur les versements de billets à l'Iedom. Ainsi, la consommation de carburants se contracte de 15 % par rapport à l'an dernier durant la période de restrictions sur les déplacements. Avec la levée des restrictions, une reprise progressive de l'activité et des déplacements s'observe sur cette consommation à partir du mois de juin. Dans le même temps, au cœur du confinement, la consommation d'électricité est en baisse de 12 % (figure 2) par rapport à l'an passé, alors qu'elle repart à la hausse en juin avec la reprise des activités (+11 % par rapport à 2019).

2 La consommation d'électricité baisse de 12 % au cœur du confinement à Mayotte



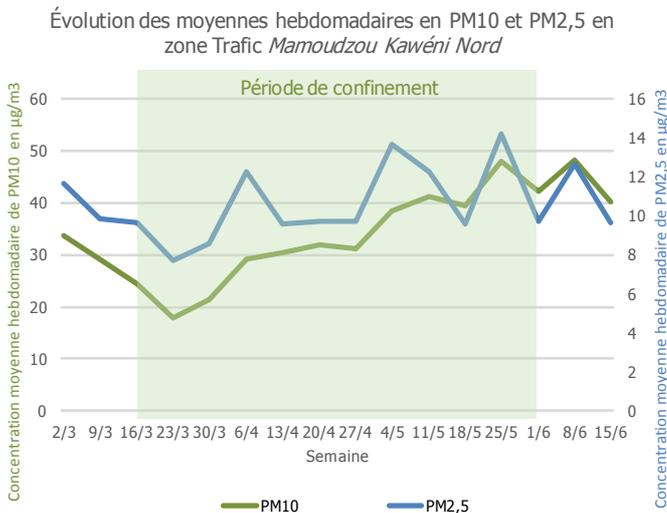
Glissement annuel (%) de la consommation mensuelle d'électricité en 2020 en comparaison avec 2019

Source : EDM

Entre le 17 mars 2020 et le 11 avril 2020, les concentrations en particules fines en suspension (PM) en zone trafic baissent de 41 % pour les PM10¹ et de 25 % pour les PM2,5 (figure 3). Les principales sources de ces particules sont le transport automobile, la combustion de matières fossiles et les activités industrielles diverses. Dans les faits, la baisse de la pollution de l'air est encore plus marquée par rapport à la situation habituelle, car la semaine avant le confinement était une période de congés à Mayotte, avec un trafic déjà un peu réduit. De plus, durant cette période et dans le cadre de la lutte antivectorielle contre la dengue, des campagnes de traitement antimoustiques ont lieu en utilisant des camions pulvérisant des produits phytosanitaires dans l'air.

¹ Les particules en suspension sont réparties en deux catégories : les particules en suspensions PM10 dont le diamètre est inférieur à 10µm, et les particules très fines PM2,5 dont le diamètre est inférieur à 2,5µm.

3 Une diminution d'exposition aux particules fines durant le confinement

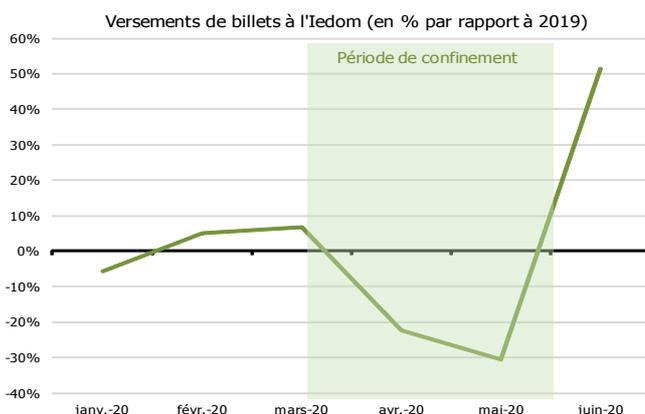


Source : Hawa Mayotte

La consommation des ménages s'adapte

Pendant le confinement, la restriction sur les ouvertures d'établissements de nombreux secteurs d'activité a engendré une baisse de la consommation des ménages. Ainsi, les versements de billets à l'Iedom (correspondant aux remises de recettes par les commerçants) baissent en moyenne de 30 % au mois de mai par rapport à 2019 et repartent à la hausse en juin (figure 4). De son côté, le montant des transactions par carte bancaire chute de 30 à 40 % (figure 5) par rapport à l'an dernier.

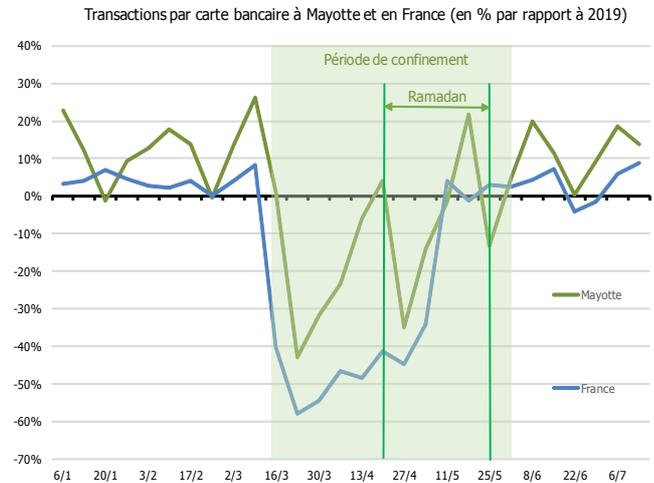
4 Durant le confinement, les versements de billets baissent jusqu'à 30 % à Mayotte



Glissement annuel (%) des versements mensuels de billet en 2020 en comparaison avec 2019

Source : IEDOM

5 Les transactions par carte bancaire en baisse jusqu'à 40 % durant le confinement



Glissement annuel (%) du montant hebdomadaire de transactions par carte bancaire CB en 2020 en comparaison de celui de la semaine comparable en 2019

Source : Cartes bancaires CB, calculs INSEE

La semaine précédant le confinement, le montant des transactions par carte bancaire a augmenté d'un quart par rapport à la même semaine de l'année 2019 : les ménages mahorais anticipent alors de potentielles pénuries en effectuant des stocks. Sur la période de confinement, du 17 mars au 1er juin à Mayotte, les transactions par carte bancaire ont cependant connu deux rebonds qui illustrent un dynamisme de la consommation des ménages durant ces périodes : le premier autour du 20 avril marquant le début du ramadan et les préparatifs associés, le second autour du 18 mai du fait de la réouverture de la plupart des commerces et activités fermés pendant le confinement et des dépenses liées aux préparatifs de la fête de l'Aïd marquant la fin du ramadan. Après le confinement, les transactions par carte bancaire semblent revenir à la normale. Pour autant, il est pour le moment difficile de prévoir dans quelle mesure la consommation des ménages sera durablement touchée dans les mois à venir.

Par ailleurs, le confinement a contraint les ménages à modifier leurs modes de consommation. En effet, la fermeture de l'aéroport et la limitation des déplacements ont entraîné une réduction de la consommation des ménages en carburant et services de transports. Les habitudes de consommation alimentaire semblent aussi avoir été modifiées durant le confinement avec la fermeture des cantines, des restaurants, des marchés et le recul de la vente en bord de route, même si le ramadan explique une partie de ces modifications. Les ménages ont consommé plus de produits agricoles et agroalimentaires, ce qu'illustre l'augmentation des importations de ces produits en avril et mai de 7 % par rapport à l'an dernier.

Premiers résultats de l'enquête Sciences Po-CEVIPOF sur les attitudes des habitants de Mayotte face à la pandémie.

Methodologie : La première vague de cette enquête financée par l'AFD a été menée du 5 au 23 juin auprès d'un échantillon aléatoire de 700 personnes de plus de 18 ans, interrogées par téléphone soit en français, soit en shimaoré ou en kibushi. Une deuxième vague de cette enquête effectuée également en métropole, à La Réunion et dans différents pays aura lieu au mois de septembre afin de suivre l'évolution des comportements comme les perceptions de la situation.

Les résultats en cours d'analyse de la première vague permettent de relever les faits saillants suivants :

— les conséquences de la Covid sont jugées graves sur la santé par trois quarts des habitants de Mayotte (et par plus de 80 % des personnes interrogées en métropole). 20 % d'entre eux ont été confrontés à la Covid à titre personnel ou via leur entourage, et 30 % estiment avoir rencontré des difficultés pour accéder aux services médicaux ;

— ces conséquences sont jugées graves également sur l'économie par huit habitants de Mayotte sur dix (et par plus de 90 % des personnes en métropole). Près d'un tiers des personnes interrogées constatent une baisse de leurs revenus depuis le début de l'année tandis qu'à l'opposé un quart considère qu'ils ont plutôt augmenté et trois habitants sur dix estiment avoir rencontré des difficultés pour accéder à la nourriture ou aux services d'aide sociale ;

— les conséquences de la pandémie sont ressenties également à Mayotte en matière de sécurité, deux tiers des personnes interrogées estiment que le nombre de vols et d'agressions a augmenté depuis le début de la crise.

Pour en savoir plus

[L'impact économique immédiat de la crise sanitaire liée au Covid-19 à Mayotte, Insee Conjoncture Mayotte, mai 2020](#)

[Point de conjoncture national, Insee, 8 juillet 2020](#)

[Tableau de bord économique de Mayotte Cerom, mai 2020](#)

[La hausse du PIB reste aussi vive en 2017 qu'en 2016, Insee, octobre 2019](#)

[Tableau de bord hebdomadaire - Situation sur le marché du travail durant la crise sanitaire au 21 juillet 2020, Dares, juillet 2020](#)

Pour comprendre ces résultats

Les données sur les transactions bancaires proviennent de Cartes bancaires (CB) et couvrent l'essentiel des transactions par cartes bancaires. Elles sont tirées d'une extraction de transactions anonymisées et agrégées à l'échelle départementale afin de respecter les exigences de confidentialité. Ces informations sont sujettes à certaines limites. Les données utilisées concernent tout détenteur de carte bancaire sur le territoire français, ce qui, outre les ménages, peut recouvrir aussi des entreprises. Ces données ne recouvrent pas les transactions réalisées par d'autres moyens de paiement (espèces, chèque, ticket restaurant, etc.). De plus, à l'inverse des données utilisées à l'échelle nationale, notamment dans l'estimation de la perte de consommation des ménages, les données départementales intègrent certaines transactions non assimilables à de la consommation (dons à des associations, achat de timbres fiscaux, etc.). Enfin, les transactions à distance (notamment sur internet) ne sont pas prises en compte.

Methodologie

Les résultats présentés dans cette publication proviennent d'une approche « production » de l'économie mahoraise : le produit intérieur brut (PIB) est estimé à partir de la somme des valeurs ajoutées des branches qui le composent, augmenté des impôts et diminué des subventions sur les produits. Il s'agit ici de comparer la situation estimée de l'activité de la période actuelle à ce qu'elle aurait été si la crise sanitaire n'avait pas eu lieu. L'évaluation des évolutions d'activité liées au confinement est réalisée sur 68 branches. Elle s'appuie sur les évolutions sectorielles évaluées au niveau national par l'Insee en prenant en compte d'autres informations à disposition, notamment sur le tourisme et le trafic aérien. Il en résulte que l'estimation peut s'avérer fragile sur certains secteurs (en particulier sur la construction). Ces taux d'activité ainsi déterminés sont ensuite agrégés au niveau supérieur en utilisant le poids de la valeur ajoutée de chaque branche dans le PIB mahorais, permettant d'aboutir aux 9 taux d'activité sectoriels publiés.



Le partenariat pour les Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM) réunit, depuis 2004, les Instituts d'émission (IEDOM-IEOM), l'Agence française de développement (AFD), et les instituts de statistique intervenant dans les départements et collectivités d'outre-mer : l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), l'Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie (Isee), l'Institut de la statistique de Polynésie française (ISPF). Il a pour objectifs l'élaboration des comptes rapides, la modélisation de l'évolution des économies et la publication d'analyses macroéconomiques ou thématiques sur les départements et collectivités d'outre-mer.



Directeur de la publication : Aurélien DAUBAIRE

Rédaction : Ourida Cherchem (INSEE), Florian Rageot (INSEE), Daoulab Ali Charif (IEDOM), Bertrand Savoye (AFD), David Hericotte (AFD), Arnaud Le Tiec (AFD)

Éditeur : IEDOM

Achévé d'imprimer : septembre 2020

Dépôt légal : septembre 2020 – ISSN 2114-0456